

**1/ Renseignements concernant l'enfant :**

Nom : ..... Prénom.....

Classe : .....

a reçu une aide de Sainte-Marie de Neuilly en 2021-2021

enfant boursier de l'Education Nationale en 2022-2023 (ou du CROUS pour les étudiants)

**2/ Renseignements concernant le père :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Email : .....

Situation d'emploi (cocher) :

occupe un emploi    chômage    retraité    autre situation

Fonction : ..... Employeur : .....

**2/ Renseignements concernant la mère :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Email : .....

Situation d'emploi (cocher) :

occupe un emploi    chômage    retraité    autre situation

Fonction : ..... Employeur : .....

Enfants à charge

NOM	PRENOM	AGE	ETABLISSEMENT	BOURSIER

Ressources du foyer

	Montant
Revenu fiscal de référence 2021 imposition 2022 :	
Revenu fiscal de référence 2020 imposition 2021 :	
Bourse de l'éducation nationale 2022-2023 :	
Allocations familiales par mois :	
APL/mois :	
Autres allocations/mois :	
Autres sources de revenu (loyers.....)	
Allocation chômage :	

## Charges du foyer

	Montant
Loyer + charges mensuelles :	
Remboursement d'emprunt mensuel :	
Coût annuel des études des autres enfants :	
Autres :	

Evolution prévisible de la situation familiale en ?????????? :

--

Date :

Signature :

**Pièces à fournir :**

- Avis d'imposition 2021 et 2022 (**les 4 pages**)
- Les 3 derniers bulletins de salaire (pour chacun des parents)
- Attestation Pôle emploi (en cas de chômage)
- Attestation de paiements de la Caisse Allocations Familiales
- Courrier d'accompagnement détaillé obligatoire

L'ensemble de ces documents sera conservé en toute confidentialité.

Ils sont à transmettre idéalement **avant le 6 septembre 2022 par courrier**, sous pli confidentiel, à

**Sainte-Marie de Neuilly**

**Comptabilité - Caisse d'entraide des familles**

**24 boulevard Victor Hugo**

**92200 Neuilly sur Seine**

Nous vous tiendrons informés de la suite donnée à votre demande après étude de votre dossier par le Conseil d'Administration de Sainte-Marie.